

Présents (13) : Jean-Luc Veillé, Christophe Blin, Brigitte Laurent, Christine Thiken, Eric Jallot, Pierrette Diné, Dominique Ronceray, Karine Fauchoux, Clément Méchard, Aurélien Thébert, Joseph Maréchal, Patrice Accarie, Bertrand Bréjuin,

Excusée (1) : Anne-Gaëlle Delrue

Absente (1) : Maryline Hacques

Secrétaire de séance : Clément Méchard

Pouvoirs (1) : Maryline Hacques donne pouvoir à Joseph Maréchal.

Convocation envoyée aux élus le 06 juin 2023

- 1) Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire
- 2) Projet Espacil Habitat au Lotissement de la Touche Godet
- 3) Etude d'aménagement urbain
- 4) Projet antenne relais Bouygues Telecom SFR
- 5) Convention d'occupation avec le SULKY bar tabac presse FDJ
- 6) Camping : validation d'un règlement intérieur
- 7) Réseau arléane – développement d'un fond adapté aux tous petits (0-3 ans) et à la parentalité
- 8) Questions diverses

1) Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire (rapporteur : Jean-Luc V.)

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance à savoir :

- **Déclaration d'aliéner :**

Arrivé en mairie le	Adresse du bien	Section cadastrale	Décision
12/06/2023	11 rue de la Forêt	AB27	Non préempté

- Devis validé pour les travaux dans le logement situé 5, allée du verger
 - o Ets Mury pour 820 € HT (panneaux cloisons, peinture)
 - o Ets Cottier-Buhigné pour 1 500 € HT (maçon reprise du soubassement)

2) Projet Espacil Habitat au Lotissement de la Touche Godet (rapporteur : Jean-Luc V.) (Vidéoprojection)

Le maire fait le retour aux élus de la rencontre avec les représentants d'ESPACIL HABITAT. Il est présenté le projet des 3 logements de type 4 et 1 logement de type 5 sur le lot 4 du lotissement de la Touche Godet. Le maire indique que le bailleur travaille sur une proposition financière concernant le foncier. Il est précisé que le lot 1 pourrait intéresser le bailleur pour un projet d'accession à la propriété. Des décisions seront à prendre lors du prochain conseil municipal, mais l'ensemble des élus valide de manière informel le nouveau projet présenté.

3) Etude d'aménagement urbain (rapporteur : Christine T.)

Le maire donne la parole à Mme Thiken.

Mme Thiken rappelle les remarques remontées au cabinet COUASNON suite à la proposition des scénarios, et fait un retour de la rencontre portant la présentation du scénario 2 retenu. Il est attendu pour la prochaine

rencontre un chiffrage pour chaque fiche action des projets. Le conseil pourra ensuite décider des actions prioritaires et étudier les financements possibles.

Le maire fait également le retour de l'échange avec le directeur de l'école privée concernant la sécurisation des abords de l'école et notamment des entrées existantes : rue du parc pour les maternelles, rue de la forêt pour les primaires. Des propositions seront faites par l'étude pour permettre de sécuriser la rue du Parc.

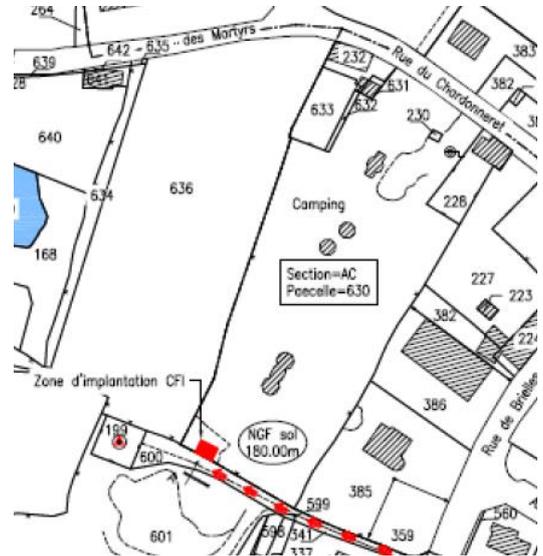
4) **Projet antenne relais Bouygues télécom SFR (rapporteur : Jean-Luc V.) (Vidéoprojection)**

Le maire évoque le projet d'implantation d'une antenne relais Bouygues télécom SFR sur la commune. Un nouvel emplacement a été étudié par la société AXIONE et la parcelle AC630 située au Chardonneret répond aux attentes techniques.

L'implantation est possible dans le fond du terrain du camping.

Le maire présente au conseil les modalités de la convention avec AXIONE. Il est rappelé que la redevance annuelle s'élève à 3 500 € net. Une recette que le maire rappelle être non négligeable pour les finances de la commune.

Le maire propose au conseil de valider l'emplacement d'implantation et demande à signer la convention d'occupation privative du domaine public.



Un dossier d'information est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

La délibération est adoptée à la majorité des votants.

Abstentions : M. Blin, Mme Thiken

5) **Convention d'occupation avec le SULKY (rapporteur : Jean-Luc V.)**

Le maire indique au conseil la nécessité d'établir une convention pour l'occupation du domaine public suite à l'installation de la terrasse du SULKY. Il est précisé que cette installation permanente apporte un réel confort aux gérants.

Après échange, le maire propose de définir un loyer annuel à hauteur de 360 € TTC à compter du 1^{er} août 2023. Il suivra l'indice d'actualisation applicable pour le loyer des locaux commerciaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6) **Camping : règlement intérieur (rapporteur : Christine T.)**

Le maire donne la parole à Mme Thiken.

Mme Thiken rappelle que le projet de règlement a été envoyé avec la convocation du CM pour lecture en amont, et demande si des remarques sont à prendre en compte avant la validation de celui-ci. Il est rappelé que le règlement intérieur sera un outil indispensable en cas d'intervention de la gendarmerie sur le site du camping.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7) **Réseau Arléane – candidature à un appel à projet (rapporteur : Pierrette D.)**

Le maire donne la parole à Mme Diné.

Mme Diné évoque le projet de dons de documents neufs par la MDIV (médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine) dont l'objectif est de constituer une collection diversifiée (hors applications, ressources numériques et outils d'animation) pour appuyer un projet.

Projet retenu par les professionnelles des bibliothèques des territoires concernés compte tenu du contexte : ***Développement d'un fonds adapté aux tout-petits (0-3 ans) et à la parentalité***

Territoires concernés :	Partenaires et référents externes :
Domagné	- MDIV
Le Pertre	- RPE
Bréal-sous-Vitré	- MAM
Torcé	- Crèches
La Chapelle-Erbrée	- Assistantes maternelles
Mondevert	- Associations en lien avec la petite enfance
	- Professionnels médicaux

Les documents sont acquis et donnés par la médiathèque départementale dans le cadre de ce projet (entre 1.500 et 7.500 €) et seront en complémentarité et non en substitution des fonds avec des médiations autour de cette collection. Pour notre projet à 6 bibliothèques, nous sollicitons environ 500 documents à répartir et à faire tourner chaque année entre nous (montant maximum demandé). Chaque bibliothèque est en charge de couvrir les ouvrages répartis. Le projet correspond à une des orientations du schéma départemental de lecture publique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8) Questions diverses

- a. Pont bascule route de Saint-Poix (Jean-Luc V.)

Le maire évoque les difficultés à obtenir des devis de la société Précia Molen. Une nouvelle entreprise vient de s'installer sur la Guerche-de-Bretagne : Ets DELONGLE. Cette entreprise est intervenue rapidement sur site pour faire le diagnostic. Les devis sont attendus et le dossier pourra être vu lors du prochain conseil.

- b. Consultation vestiaires club house (Jean-Luc V.)

Le maire indique que douze cabinets ont réalisé les visites obligatoires. La consultation prend fin le 26 juin. Le maire précise que la phase démontage pourrait être assurée par les élus et le club. Cela reste encore à définir.

- c. SIVOM retour du conseil d'école (Brigitte L.)

Mme Laurent fait le retour du conseil d'école, et indique que l'effectif de la rentrée prochaine s'élève à 73 élèves avec les 4 classes conservées. Pour rappel, l'effectif à ce jour est de 76 élèves.

- d. Commission animation (Brigitte L. / Clément M.)

M. Méchard fait le bilan positif de la soirée cinéma : 200 personnes environ. M. Méchard informe que la recette du stand jeunesse « confiserie » revient à l'espace jeunesse.

Il présente ensuite la Fête de la musique organisée ce 23 juin en lien avec le Sulky et le professeur de musique M. Goujon.

Enfin, il évoque l'exposition photos courant octobre sur le thème « LE PERTRE d'ANTAN »

- e. Travaux voirie en cours (PATA, curage, reinerie...lotissements) (Bertrand B.)

M. Bréjuin informe des travaux en cours, et précise que les travaux concernant le lotissement de la Reinerie seront réalisés en septembre pour la 1^{ère} tranche la rue des cormiers.

f. Maison de santé (Bertrand B.)

M. Bréjuin informe de l'intervention de la société KOMILFO en juillet pour l'installation des stores extérieurs à la maison de santé.

Il en profite pour rappeler que le cabinet JAOUEN n'a à ce jour pas réussi à obtenir de devis pour permettre la réparation de l'infiltration du bâtiment côté escalier.

g. Coccimarket demande des gérants (Jean-Luc V.)

Le maire informe le conseil d'un courrier envoyé par M. et Mme Barron gérant du Coccimarket. Ils font part de leur problématique concernant le groupe de froid fréquemment en panne, et demandent à ce que la commune réfléchisse à une solution. Il est proposé de fixer une rencontre avec la société qui a installé le groupe de froid.

h. CMJ interco (Karine F. / Pierrette D.)

Mme Fauchoux fait le retour de la visite sur site de l'association tous aux vergers.

i. Eaux portes de Bretagne

Le maire informe des travaux à venir concernant le réseau d'eau potable. Eaux des portes de Bretagne engage une opération de remplacement des conduites d'amiantes fin août - début septembre pour les rues de St Poix, Mondevert, Brielles, Route des martyrs et Beaulieu.

Tour de table

Mme Thiken informe que le Smictom va modifier la signalétique concernant l'enfouissement au sein des plateformes de déchetterie. A savoir que les déchets dits « encombrants » ne sont pas incinérables mais enfouis. L'impact environnemental n'étant pas le même, le smictom souhaite sensibiliser le public.

M. Maréchal indique avoir été interpellé par des administrés étonnés de voir qu'une élue qui n'est plus domiciliée sur la commune se permette de voter contre le projet des vestiaires de football et du club house.

- Le maire indique que l'élue Mme Delrue a connaissance des dossiers et que sa décision reste la sienne.

M. Méchard demande si un panneau d'affichage pourrait être installé au niveau du camping, pour permettre de promouvoir les animations, services de la commune durant la saison estivale en particulier.